

<http://snes-aude.fr/spip.php?article265>



AESH : Groupe de travail académique du 16 octobre 2021

- AESH -



Date de mise en ligne : samedi 16 octobre 2021

Copyright © SNES-FSU 11 - Tous droits réservés

Un groupe de travail s'est tenu au Rectorat le 12 octobre dernier pour aborder les questions liées aux conditions de travail et d'emploi des AESH.

1) Rémunération

– **La nouvelle grille** de rémunération qui est entrée en vigueur au **1er septembre 2021** est censée intervenir sur la **paye de novembre**. Des avenants doivent être signés par les AESH avant le 25 octobre. Cette nouvelle grille s'avère déjà insuffisante en raison de la **hausse du SMIC** au 1er octobre, qui entraîne un relèvement du premier indice.

Pour la FSU, ce rattrapage salarial est insuffisant et de plus, il paraît difficile à mettre en œuvre pour novembre compte tenu de la charge de travail importante que cela représente pour les personnels des services administratifs, eux aussi en nombre insuffisant.

– Autre problème lié aux salaires : **la modification des deux premiers niveaux de la grille au 1er avril 2021** (Niveau 1 : 334 / Niveau 2 : 335, déjà dépassé par la nouvelle grille) n'a toujours pas donné lieu à un rattrapage pour tous les AESH. L'administration reconnaît le problème mais n'est pas en mesure de dire quand il sera réglé.

Pour la FSU, ce type de réponse n'est pas acceptable : tous les personnels doivent avoir la rémunération à laquelle ils ont droit selon la réglementation, surtout quand on considère la réalité de la rémunération des AESH. En effet, malgré les améliorations de la nouvelle grille, la rémunération d'un-e AESH à 24 heures (62%) reste inférieure au seuil de pauvreté.

2) Mise en œuvre et déploiement des PIAL

La FSU avait transmis à l'avance un certain nombre de questions sur la **carte des PIAL** et la dotation en **moyens AESH** mais l'administration n'a pas été en mesure de répondre mais a annoncé la présentation de ces informations lors du CTA de novembre prochain.

En revanche, l'administration ne craint pas d'affirmer que l'accompagnement mutualisé est une bonne chose afin que les élèves évoluent vers davantage d'autonomie.

Pour la FSU, cette affirmation sert surtout à masquer l'insuffisance des recrutements et l'utilisation du volume horaire d'accompagnement comme d'une variable d'ajustement.

Concernant la possibilité d'augmenter la **quotité de travail** des AESH, qui devait, selon l'administration, être facilitée par la mise en place des PIAL, la Secrétaire Générale affirme que cela reste un objectif mais que la majorité des AESH ne le souhaite pas !

Pour la FSU, en réalité, de nombreux-ses AESH demandent à augmenter leur quotité de travail et se voient opposer des fins de non-recevoir alors que le besoin d'accompagnement existe mais que les moyens manquent.

3) Accompagnement professionnel et formation

La Secrétaire Générale assure que 60 heures par an de **formation** dont 30 heures assurées par un organisme extérieur et 30 h par l'institution, notamment sur la connaissance du système éducatif, sont octroyées aux AESH et explique que les AESH peuvent participer aux formations ouvertes à tous les personnes.

Concernant le droit au **congé de formation professionnelle**, l'administration indique que les AESH peuvent en faire la demande. Sur ce point, comme pour le **compte personnel de formation**, l'administration invite les AESH à prendre contact avec les cellules RH de proximité des départements.

Pour la FSU, il serait préférable qu'une circulaire académique expose clairement les procédures à suivre, comme c'est le cas dans d'autres académies. [N'hésitez pas à nous contacter en cas de besoin.](#)

En conclusion, la Secrétaire Générale indique vouloir **une organisation et un fonctionnement plus homogène** dans la gestion des AESH dans l'Académie.

Pour la FSU, les disparités sont effectivement importantes selon les départements et selon les employeurs (DSDEN ou établissements mutualisateurs) et cette organisation peut conduire à des remises en cause des droits des AESH. La FSU et ses syndicats (SNUipp, SNES, SNUEP) continueront de porter, au niveau académique comme dans les départements, les revendications sur le métier d'AESH, qui doit être mieux reconnu et mieux considéré. C'est l'objectif de la journée de grève intersyndicale du mardi 19 octobre prochain.